



REGLEMENT DU PROGRAMME FIDELITE

Conditions générales du programme de fidélité du magasin Biocoop Courreau, applicables au 22 août 2019

1. OBJET DU PROGRAMME DE FIDELITE BIOCOOP COURREAU

Biocoop Courreau a mis en place dans son magasin un programme de fidélisation de la clientèle. Ce programme permet au bénéficiaire de collecter des points lors de ses passages en caisse dans le magasin Biocoop Courreau. Il est ouvert via inscription en caisse, de manière dématérialisée. Les personnes physiques de plus de 18 ans et les personnes morales, peuvent, si elles le souhaitent, s'inscrire au programme et en faire valoir les droits.

2. INSCRIPTION AU PROGRAMME DE FIDELITE

L'inscription et la participation au programme de fidélité sont gratuits. L'inscription est réalisée sur simple demande du client, directement en caisse. Il est demandé au bénéficiaire son nom, prénom, adresse et code postal (à titre d'information et à usage strictement limité au magasin) Les points fidélité sont cumulables à partir de la date d'inscription.

3. ACQUISITION DES POINTS BIOCOOP COURREAU

Lors de chaque passage en caisse, le client indique sa participation au programme fidélité. En mentionnant son nom de famille, les points acquis sont comptabilisés sur son compte de fidélité personnel. L'adhérent cumule et peut utiliser les points sur sa carte de fidélité uniquement dans le magasin Biocoop Courreau.

Le cumul des points est calculé comme ceci : 1 euro dépensé vaut 1 point cumulé. À tout moment, l'adhérent peut demander l'état de son compte personnel. Le solde des points apparaît également sur le ticket de caisse. Au bout de 250 euros d'achat, l'adhérent reçoit un bon d'achat dématérialisé de 5 euros, valable uniquement dans le magasin Biocoop Courreau. Il n'y a pas de limite de temps pour cumuler les points.

Les points de fidélité sont incessibles. Ils ne peuvent être décernés à titre rétroactif, avoir une valeur de remboursement ou d'échange, être vendus ou monnayés sous quelque forme que ce soit.

4. UTILISATION DU BON D'ACHAT

Le bon d'achat de 5 euros est valable un an à compter de sa date d'émission. Il peut être utilisé à tout moment, en une seule fois, à condition que le montant des achats soit supérieur ou égal à 5€. L'adhérent peut aussi choisir de cumuler les bons d'achat sur son compte. Si un bon d'achat n'a pas été utilisé dans les 12 mois consécutifs à

son émission, l'adhérent perd ses droits et ne peut plus bénéficier de la remise sur son ticket de caisse.

5. DON A UNE ASSOCIATION

Dans une démarche solidaire, le magasin Biocoop Courreau s'engage à reverser un euro pour chaque bon d'achat de 5 euros généré à une association ou plusieurs associations. Chaque année, la ou les associations bénéficiaires peuvent être amenées à changer, sur la décision du magasin.

6. RETRAIT DU PROGRAMME FIDELITE BIOCOOP COURREAU

Tout manquement aux présentes conditions générales, toute utilisation abusive ou frauduleuse par tout détenteur d'un compte de fidélité ou tout tiers agissant pour le compte d'un adhérent entraînera de plein droit la destitution au programme. Les points acquis en violation des présentes conditions ou par une utilisation abusive ou frauduleuse seront annulés sans compensation d'aucune sorte.

7. MODIFICATION DU PROGRAMME

Biocoop Courreau se réserve le droit de modifier à tout moment, sous réserve d'en informer par tout moyen, y compris l'affichage en magasin, les adhérents sous un préavis d'un mois, le présent programme (règlement, conditions d'adhésion, etc.)

8. INFORMATIQUE ET LIBERTES

En application des dispositions de la loi n°78.17 du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés », les adhérents disposent d'un droit d'accès aux informations saisies informatiquement les concernant, ainsi que d'un droit de rectification de ces informations. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition peuvent être adressés au magasin Biocoop Courreau – 2, boulevard du jeu de paume – 34000 Montpellier.

Biocoop Courreau s'engage à ne pas divulguer les informations contenues dans le fichier, sauf pour des opérations organisées par le magasin Biocoop Courreau lui-même ou en collaboration avec celui-ci.